



La réforme des temps de travail

La direction de Météo-France organise des réunions pour recueillir l'avis des représentants des personnels concernant une réforme des temps de travail qu'elle souhaite engager. Ci-dessous les points essentiels de la réunion de ce 13 septembre consacrée aux horaires de bureau.

La CFDT-Météo cite en préambule un extrait du [rapport Laurent qui porte sur le temps de travail dans la Fonction Publique](#). M. Laurent écrit dans son avant-propos : « *Le temps de travail est un élément central de la « qualité de vie au travail », il n'en est pas la variable d'ajustement.* »

- Les régimes de temps de travail : 63 % des agents travaillent en horaires de bureau (environ 2000 agents, dont 150 en régime « cadres autonomes »), 20 % en horaires semi-permanent (plus de 600 agents) et 17 % en horaire permanent (plus de 500 agents).
- Plus de 800 agents ont répondu à l'enquête CFDT-CGT-Solidaires [ici en lien](#) : vous pouvez encore répondre !

En gras les propositions de la direction, en jaune surligné notre avis voire nos propres propositions :

- **La direction propose d'introduire le droit à la déconnexion** dans l'instruction sur l'organisation du temps de travail. **POSITION CFDT-METEO : nous y sommes favorables**
- **Récupération sur bilan : la direction propose d'introduire dans Pégase un plafond de 15 jours** de REBL par an et par agent. **POSITION CFDT-METEO : Chacun a le droit de gérer son temps de travail comme il le souhaite, en accord avec son supérieur hiérarchique. Nous sommes contre ce plafond.**

Nous sommes favorables à l'introduction d'un système pivot 38h30 ou 39 heures comme cela existe dans bien des services de l'État, à commencer par ceux du ministère (38h30, 19 JRTT sans plafond de récupération). Les personnels adopteront très largement un tel système : il y a une forte demande. L'écrêtage observé (3 jours par agents en moyenne) et l'enquête intersyndicale mettent en évidence que les REBL sont pris parce que les agents arrivent à +12h en raison de leur charge de travail. Que cherche l'administration ? Diminuer les REBL et augmenter les effets de l'écrêtage ?

Le rapport Laurent (p58) cite des cycles plus longs que ceux proposés à Météo-France. Les ministères de tutelle de notre Etablissement pourraient soutenir cette démarche dans un souci d'homogénéisation des systèmes, ceux de Météo-France, des ministères et des DDI.

Une [étude du ministère du travail \(DARES\)](#) met en avant qu'en moyenne, les agents de la Fonction Publique d'État déclarent disposer de 42 jours de congés + JRTT **en moyenne**. A Météo-France, le maximum possible est 25 CA + 2 fractionnement +11 JRTT, soit 38 jours. 38 **maximum**.

La direction a-t-elle confiance en ses personnels ? Elle doute de la pertinence de leur gestion des temps de travail... Ce faisant, ne cherche-t-elle pas à occulter ses propres manquements dans la

répartition du travail ? Pour nous, les 4 journées de 10h avec une coupure d'une journée en semaine (dénoncées par la direction !) sont autant productives et supportables¹ que 5 journées de 8h d'affilée. La direction semble vouloir développer une certaine culture du présentisme - culture bien française pointée du doigt dans le même rapport Laurent², p76 -.

Par ailleurs, la direction pourra se rendre compte qu'avec la proposition CFDT-Météo d'un pivot 39h / 22 JRTT ou 38h30 /19 JRTT, les agents minoreront l'utilisation des REBL sans avoir besoin d'instaurer de plafond.

- **La direction propose d'étendre à titre obligatoire le système « cadres autonomes » aux agents sur un poste CUT et CAAC (NDLR les postes CUT des administratifs), ainsi qu'aux agents en mission haute fréquence (seuil à définir), ce qui se ferait à l'occasion de la prochaine mobilité des agents concernés. POSITION CFDT-METEO : La CFDT-Météo est favorable à la liberté de choix, c'est cela la responsabilisation des agents. Nous sommes contre l'obligation de ce système, et n'en voyons pas la nécessité pour le service.** Plus de REBL, plus de KJMI (récupération pour missions) alors que ce sont ces agents qui en bénéficient le plus.

Un argument recevable de la direction est qu'en l'absence de compensations pour les missions, il y a allègement de la charge administrative. En revanche, « l'autonomie » des agents ITM, fussent-ils en position CUT, ne nous paraît pas cohérente avec la définition qu'en donne le décret : *« personnels chargés soit de fonctions d'encadrement, soit de fonctions de conception lorsqu'ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail ou sont soumis à de fréquents déplacements de longue durée »*. En quoi consiste donc la large autonomie à Météo-France ? La direction n'est pas capable de l'expliquer. Elle évoque les niveaux de responsabilités.

300 agents (10 % des effectifs) seraient « largement autonomes ». Mais devraient pointer (quelle contradiction !, dans le rapport Laurent, ils ne pointent pas).

Le même rapport (p75) incite sur ce sujet à *« mettre en place un régime de forfait-jour obligatoire pour les postes pour lesquels les nécessités de service l'exigent »*. Il précise dans la foulée que *« un temps de travail excessif crée une situation inquiétante »* : *« la charge horaire de travail de nombreux cadres apparaît élevée et ne respecte pas toutes les règles du droit communautaire³ »*. Tout est dit. Est-ce ce modèle que vise la direction ?

La direction devra soit nous expliquer pourquoi les nécessités de service exigent que les agents CUT soient assujettis à ce système et en quoi ces agents sont « largement autonomes », soit elle devra revoir son périmètre d'obligation.

1 Dans la discussion, la direction semble surprise voire choquée que des agents fassent des journées de 10 heures. Bienvenue dans le monde réel !

2 « Cet état de fait s'est en outre inscrit dans une culture de fort présentisme, spécifique à l'administration française, notamment en administration centrale » p76 du rapport Laurent

3 P75 du rapport Laurent : « Par définition il s'agit d'un constat qualitatif de la mission car leurs horaires sont peu retracés puisqu'ils ne badgent pas. Mais toutes les déclarations ramènent à des chiffres compris entre 45 heures (régime « ordinaire ») et 70 heures par semaine : en général plus on s'élève dans la hiérarchie plus le nombre d'heures augmente (les directeurs de services centraux, déconcentrés ou territoriaux sont mobilisables sept jours sur sept). »